

Décision

Générale

colonial

Décision n° 347 solde

n° 347

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Numéro JO
n° 122 du 01/01/1907

Date de publication
1 janvier 1906

Date du numéro
1 janvier 1907

TEXTE INTÉGRAL

la solde du cadî Chamsen est portée de 100 à 140 fr. par mois; celle de Saïd Ali, interprète du Gouvernement, de 200 à 225 fr.; celle d'Abdallah, agent du port, de 200 à 225 fr. ; celle de Naïf Abdallah, mécanicien indigène des Travaux Publics, de 70 à 90 fr. par mois ; celle de Said. concierge garde meubles de l'hôtel du Gouvernement, de 115 à 125 fr. par mois ; celle de Xavier Idlé, interprète à la Police, de 80 à 100 fr.; celle de Mahmoud, planton au Secrétariat Général, de 30 à 35 fr. La présente décision prendra effet au 1er janvier 1907.